La pensée sociale de l’Eglise!

L’Eglise a toujours réfléchi aux grandes questions qui concernent l’humanité : la politique, les familles, le travail, la propriété, les migrations, les styles de vie…

Pour vulgariser cette pensée, les évêques de France ont écrit un livre : « Le bien commun ». Cela peut éclairer nos réflexions.

« La pensée sociale de l’Eglise comporte de longs développements sur le droit au travail…

« Le travail est un bien en soi, un bien pour tous et il doit être rendu disponible pour tous »

Bien Commun

« Dignité de l’homme et dignité du travail, voila le fondement de la réflexion de l’Eglise. La justice exige de mener une « politique de la dignité »

Bien commun

« Le travail permet à l’homme de s’associer à Dieu
et de continuer son œuvre de création et de bienfaisance »

« La dignité du travail doit rester comme le critère et la source, le repère et l’objectif d’une économie bonne pour l’être humain »

Bien commun

«Le travail est pénible, une charge, une fatigue mais il est aussi créativité, joie et réalisation de soi. Il permet d’assurer ses besoins essentiels et il donne sens à l’existence »

Bien commun

« L’Eglise doit porter un regard critique sur les causes qui ont entrainé une marginalisation de certaines activités : service public, soins à prodiguer aux personnes vulnérables de nos sociétés, travail invisible des associations et de bien d’autres…»

Bien commun

« Le travail est une participation à l’œuvre de Dieu. Il permet à l’être humain de développer ses capacités »
Bien commun

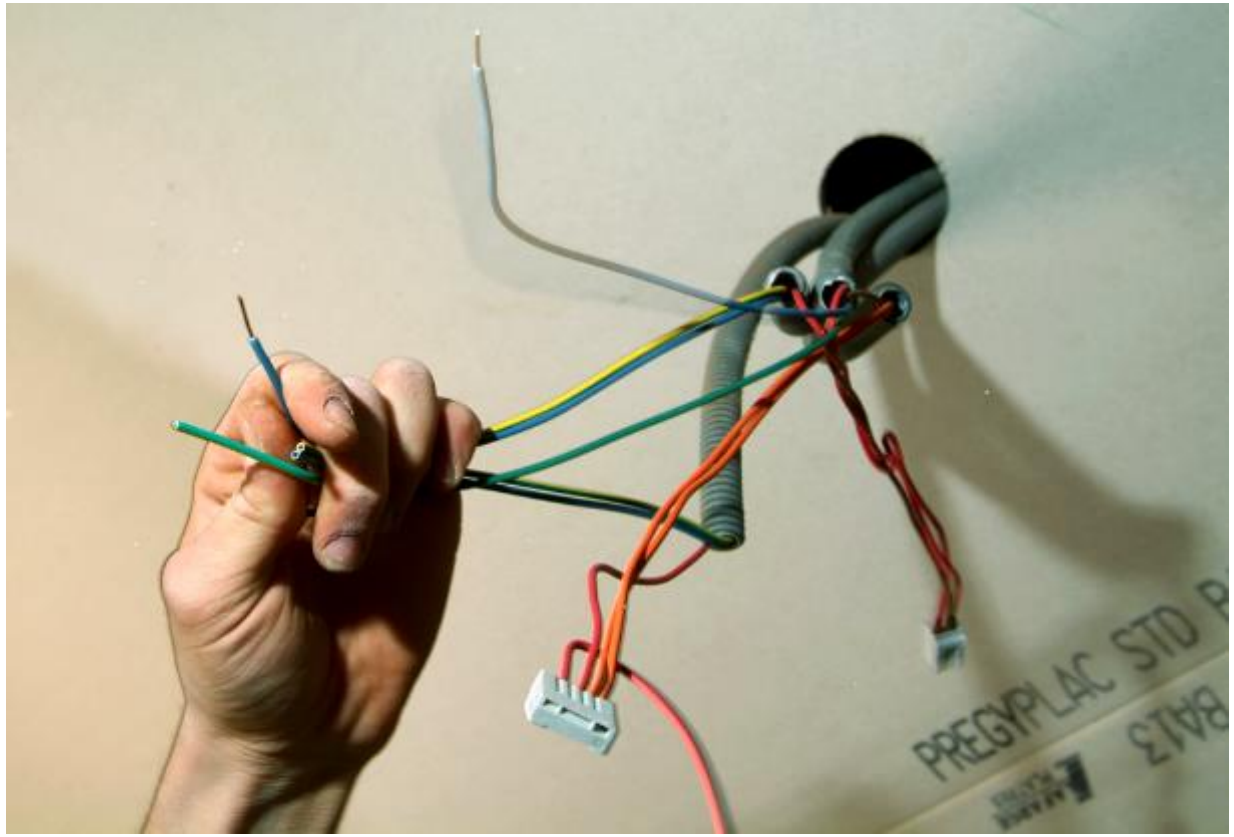

« Au delà de sa fonction de source de revenu indispensable à chacun, le travail a aussi d'autres fonctions dans la société : l'intégration, la reconnaissance, la sécurité »

Bien commun

« C’est à la lumière de cette dignité du travail fortement affirmée qu’il est possible d’émettre quelques considérations sur le travail précaire, la dérégulation et la flexibilité du marché du travail »

Bien commun

« Salaire juste, défense des conditions de travail et de vie et action syndicale sont très liés. Qu’il soit permis aux travailleurs de s’organiser librement et faire entendre leur voix : c’est ce que l’on appelle la « liberté syndicale».

Bien commun

« Le droit au travail s’applique à tous, donc aussi aux femmes, sans discrimination et dans des conditions dignes, non pas dans des emplois au rabais, précaires ou en temps partiel non choisi »

Bien commun

« Le travail doit être rémunéré de telle manière qu'il permette au travailleur de subvenir à ses besoins, aux siens et à ceux de sa famille, en considérant les besoins matériels, sociaux, culturels et spirituels »

Bien commun

« On doit porter une attention particulière à des réalités souvent cachées comme le travail non rémunéré ou le travail domestique auprès des enfants, des personnes âgées, des malades et des handicapés »

Bien commun

« Quand le travail est réduit à n’être qu’une marchandise dont le prix est fixé par le marché, alors l’être humain devient à son tour une marchandise »

Bien commun

« Le travail précaire engendre en général insécurité et peur de l’avenir. Il ne permet pas de faire des projets personnels et donc de jouir légitimement de la vie.»

Bien commun

« L’évangile nous invite toujours à courir le risque de la rencontre avec le visage de l’autre, avec sa présence physique qui interpelle, avec sa souffrance et ses demandes, avec sa joie contagieuse dans un constant corps à corps »

Joie de l’évangile N° 88